Une étape significative, ni la première, ni la dernière, de la digitalisation au Luxembourg

Obligation de facturation dans les relations «B2G»

Par Cédric TUSSIOT, Partner et Michel LAMBION, Managing Director, Deloitte Tax & Consulting

Le vote ce 2 décembre de la loi[1] obligeant à émettre une facture électronique dans les relations B2G devrait inciter les personnes concernées à prendre les mesures nécessaires. Il serait, en effet, dommage de ne pouvoir être payé faute de pouvoir émettre une facture…

La loi prévoit qu'une facture électronique devra être émise par les «opérateurs économiques», c'est-à-dire les entrepreneurs, fournisseurs de biens ou prestataires de services, pour toutes les livraisons de biens, prestations de services et / ou travaux qu'ils effectuent au profit d'entités de droit public. Ces entités sont, principalement, l'Etat et les communes, mais aussi les organismes créés pour satisfaire aux besoins d'intérêt général autre qu'industriel ou commercial, financés et contrôlés par les pouvoirs publics, ainsi que les associations de ces organismes de droit public. Il s'agit donc des opérations dites «B2G» («business to government»).

Cette obligation constitue une évolution notable par rapport à la loi du 16 mai 2019, que la présente loi modifie en substance et qui prévoyait à l'époque uniquement que les entités de droit public étaient obligées d'accepter les factures électroniques qui sont émises par leurs fournisseurs mais sans obliger ces derniers à émettre de telles factures.

Malgré les espoirs de conversion rapide des opérateurs à la facturation électronique du fait de l'obligation d'acceptation de telles factures, la loi du 16 mai 2019 n'a pas atteint le but incitatif souhaité par ses auteurs.

Il convient de rappeler cependant qu'elle avait été à l'époque essentiellement mise en place afin de permettre au Luxembourg de transposer, dans le délai prescrit, la directive 2014/55/UE du Parlement européen et du Conseil du 16 avril 2014, et n'avait comporté à l'époque que les éléments minimums nécessaires.

La présente loi du 2 décembre 2021 vise, via une obligation somme toute toujours relativement limitée, à aider à l'adoption plus significative de la facturation électronique par les opérateurs luxembourgeois

Elle s'appliquera à tous les marchés publics sauf ceux conclus dans le cadre de la coopération au développement, des représentations diplomatiques ou consulats, la participation à des expositions internationales ou dans le cadre de visites à l'étranger. Ces exceptions s'expliquent aisément par la difficulté voire l'impossibilité d'imposer à des entreprises établies à l'étranger de se conformer à ces nouvelles règles.

L'application de la loi suivra un calendrier spécifique. La première date à considérer est celle de son entrée en vigueur qui, en principe, devrait intervenir dans les 3 jours de la publication au Journal officiel (qui n'avait pas encore eu lieu au moment de la rédaction de l'article) mais ses dispositions ne sont pas immédiatement applicables. En effet, il est prévu pour cela un délai de 5 mois qui est allongé à 10 et 15 mois pour les entreprises qui ne dépassent pas deux des trois critères suivants :

Vote de la loi	Total du bilan (€ millions)	Chiffre d'affaires net (€ millions)	Nombre moyen de salarié à temps plein
+ 10 mois	>20	>40	>250
+ 15 mois	>4,4	>8,8	>50

Le délai de 15 mois s'applique aussi aux entreprises qui seraient dans l'incapacité matérielle de fournir au moins un des trois critères chiffrés pour l'année 2019.

Qu'entend-on par facture électronique ?

Toute facture émise par des moyens informatiques ne pourra pas nécessairement être qualifiée de facture électronique au sens de la présente loi. En effet, pour recevoir valablement une telle qualification, la facture devra respecter la norme européenne sur la facturation électronique qui définit un certain nombre de critères que la facture et le système de transmission automatisé de ces factures doivent respecter en terme d'intégrité, authenticité, etc.

En pratique, les opérateurs concernés devront utiliser le système PEPOLL qui est déjà d'usage courant dans plusieurs pays. S'ils ne sont pas outillés pour ce faire, ils pourront utiliser un formulaire en ligne, qui devrait être disponible via la plate-forme «myGuichet» déjà bien connue des assujettis luxembourgeois, pour établir et soumettre la facture électronique ou un autre formulaire en ligne qui permette de joindre une facture correspondant aux exigences de la loi.

Et la suite ?

Le but premier de la loi est de diminuer la charge administrative des organismes de droit public et des opérateurs économiques en accélérant la vérification, la validation et le paiement des factures par des entités qui sont confrontées à un nombre élevé de factures, comme la ville de Luxembourg qui en reçoit plus de 90.000 par an. Elle se limite, donc, pour l'instant, à la facturation «B2G».

Néanmoins, il est clair aussi que, comme l'indique le dossier parlementaire, l'obligation de facturation «B2G» «*rend possible et très facile par la suite la généralisation de la facturation électronique B2B*» et «*finalement aussi la généralisation de la facturation électronique en direction des particuliers*». Dans ce dernier cas, il est intéressant de souligner que cette obligation viendrait annuler la dispense de facturation actuellement prévue par loi TVA pour ces opérations.

Aucun délai n'est indiqué pour cette évolution. Ne disposant pas de dons de voyance, nous nous garderons de toute prévision. En revanche, il nous est possible de souligner qu'elle s'inscrit logiquement dans une évolution globale de la digitalisation de la vie économique et des pratiques administratives. Un des éléments marquants de cette évolution au Luxembourg est l'obligation généralisée de dépôt électronique des déclarations TVA, alors qu'en matière d'impôts sur le revenu, le dépôt électronique est certes encouragé mais sans être obligatoire, même pour les entreprises. Ce rôle novateur de l'Administration de l'enregistrement, des domaines et de la TVA s'est aussi manifesté par l'introduction en 2008 du FAIA - Fichier d'audit informatisé de l'AEDT- rendu obligatoire depuis 2011 et que l'Administration réclame de plus en plus fréquemment dans le cadre de ses contrôles dont la digitalisation favorise aussi la fréquence et surtout l'intensité.

Où se situe le Luxembourg ?

Le Luxembourg ne peut certainement pas être qualifié de «pionnier» en matière de facturation électronique. En effet, l'Union européenne avait adopté, dès le 16 avril 2014, la Directive précitée relative à la facturation électronique dans les relations B2G, Directive que de nombreux pays européens, comme l'Allemagne, l'Autriche, la Belgique, le Danemark, la Finlande, la France, la Grèce, la Lituanie, etc. ont mis en œuvre dans leur droit national depuis plusieurs années. D'autres pays, comme l'Italie ou l'Ukraine, prévoient qu'une facture électronique doit être émise pour toutes les transactions, donc aussi pour les transactions avec les entreprises (B2B) et particuliers (B2C).

D'autres pays ont encore été plus loin en imposant, comme en Espagne ou Hongrie, le report en temps réel «real time reporting» ou quasi temps réel, que le récent accord de coalition allemand prévoit aussi d'imposer. Dans ce cas, les informations traditionnellement communiquées aux autorités fiscales par le dépôt des déclarations périodiques, généralement mensuelles ou trimestrielles, lui sont remises de manière électronique et immédiate. Nous pourrions, de manière simpliste, mais nous l'espérons parlante, comparer ce «real time reporting» à l'envoi par le département commercial d'un courriel contenant toutes les informations nécessaires à l'établissement de la facture au département comptable avec l'Administration TVA en «cc».

Dans tous les cas, la facturation électronique est sans conteste un sujet plus que brûlant et, au niveau mondial, qu'il est donc particulièrement important de considérer avec la plus grande attention pour les entreprises de toutes tailles opérant de manière transfrontalière (la digitalisation des transactions et le développement du commerce en ligne a fait largement évoluer le concept historique d'entreprises multinationales). Pas moins de 10 pays[2] de toutes les parties du monde, on déjà annoncé la mise en place de telles obligations de facturation électronique, dans les relations B2G, B2B ou B2C qui devront entrer en vigueur entre 2022 et 2024.

Que le Luxembourg ne soit pas un «pionnier» en matière de facturation électronique ou de «real time» reporting peut s'expliquer, notamment, par la relative faiblesse du «GAP TVA» au Luxembourg, c'est-à-dire la différence entre la TVA théoriquement due sur l'ensemble des transactions et la TVA effectivement collectée, qui comprend notamment la fraude TVA, puisque selon les études de la Commission européenne[3], il s'élèverait en 2019, à 6,6% en 2018 contre, par exemple, 25,8% en Grèce ou 34,9% en Roumanie. Or, la facturation électronique et «real time reporting» sont souvent présentés comme des outils de la lutte contre la fraude dont l'adoption est, sans doute, moins urgente au Luxembourg que dans d'autres pays.

Il est de notoriété publique que toute adaptation des systèmes prend un certain temps. En conséquence, les entreprises, surtout les plus importantes, devraient sans tarder agir afin de mener à bien cette adaptation afin de pouvoir continuer à facturer leurs clients de droit public, voire même déjà réfléchir à anticiper une application plus large, B2B, voire totale, B2B et B2C, de cette obligation.

1) Dossier parlementaire 7750 – Loi du 2 décembre 2021 modifiant la loi du 16 mai 2019 relative à la facturation électronique dans le cadre des marchés publics et des contrats de concession - Dispense du second vote accordée par le Conseil d'Etat le 7 décembre 2021.
2) Portugal, Italie, Chine, Serbie, Vietnam, Philippines, Pologne, Arabie Saoudite, Japon, France
3) VAT Gap (europa.eu), https://ec.europa.eu/taxation_customs/business/vat/vat-gap_en

L'avenir sera numérique, ou ne sera pas

Par Christophe BRAUN, directeur des investissements chez Capital Group

La transition numérique de l'économie mondiale s'est fortement accélérée durant la crise sanitaire. D'après les données compilées par Statista, les dépenses mondiales en la matière devraient passer de 1.300 milliards USD en 2020 à 2.400 milliards USD en 2024[1]. La pandémie a bien sûr profité aux sociétés de la nouvelle économie, dans des secteurs comme l'e-commerce, les paiements numériques ou encore les loisirs en ligne, mais de nombreuses entreprises de l'ancienne économie ne se sont pas laissé distancer, passant elles aussi à l'ère numérique. Nous détaillons ci-après trois domaines dans lesquels des acteurs innovants se servent des technologies du cloud computing pour changer la donne dans leur secteur et créer une valeur totalement nouvelle.

1. Les solutions cloud révolutionnent des secteurs traditionnels

L'agriculture, qui constitue l'un des métiers les plus anciens de l'humanité, est en continuelle transformation. L'agriculture de précision fait des adeptes : de plus en plus d'exploitations ont recours aux drones connectés au cloud pour stimuler leur efficience et leur durabilité. La surveillance intelligente du bétail – avec, par exemple, des colliers pour suivre la santé et les activités des vaches –, les machines agricoles autonomes et les «bâtiments intelligents» sont autant d'autres solutions cloud viables.

En permettant de gagner en efficacité, ces technologies peuvent avoir un impact positif net sur les rendements agricoles. D'après les estimations, l'agriculture connectée pourrait faire croître le PIB mondial de plus de 500 milliards USD d'ici 2030[2]. Les atouts des solutions cloud vont bien au-delà de l'industrie agricole. De plus en plus d'entreprises actives dans des secteurs aussi variés que l'industrie, le transport et l'énergie adoptent les services cloud pour améliorer leur agilité et leur positionnement concurrentiel. Le plus impressionnant, c'est que même si le cloud gagne rapidement du terrain au sein des entreprises et des États, nous n'avons probablement encore rien vu de ce qu'il est réellement capable de faire pour notre société.

2. Le big data stimule les gains d'efficience dans le secteur des énergies renouvelables

L'utilisation du big data a considérablement progressé au fil du temps. Dans le secteur des énergies renouvelables, il sert à prévoir la météo et la consommation d'énergie, pour aider les entreprises à mieux gérer l'offre et la demande. Dans le secteur de l'éolien, par exemple, la dynamique des fluides est un problème complexe que les formules mathématiques ne permettent pas de résoudre avec précision. Mais le recours au big data – c'est-à-dire aux données stockées dans le cloud – permet de simuler la manière dont le vent traverse les rotors, et de ce fait, d'optimiser les performances des parcs éoliens. Dans le cadre des appels d'offres pour l'éolien, les opérateurs doivent faire une offre au bon prix en fonction du rendement énergétique potentiel du parc afin d'assurer sa rentabilité. Pour calculer ce rendement, les ingénieurs tiennent compte de l'effet de sillage (qui désigne la perte de performance d'une éolienne située sous le vent par rapport à une autre). Mais jusqu'à très récemment, ils négligeaient la déperdition d'énergie liée à l'effet de blocage (c'est-à-dire la perte de performance d'une éolienne située dans le vent par rapport à une autre).

Le spécialiste de l'éolien en mer Ørsted a adapté sa méthodologie de calcul en conséquence et ainsi renforcé son processus de réponse aux appels d'offre. Grâce à sa discipline financière et aux simulations réalisées à l'aide du cloud qui lui ont permis de créer des algorithmes prédictifs d'amélioration des rendements, ce spécialiste a pu devenir leader de son secteur.

3. Des solutions médicales pionnières qui ne se limitent pas à sauver des vies

La crise sanitaire a permis de prendre conscience de la contribution notable des technologies dans le secteur de la santé, et notamment du rôle déterminant joué par le cloud dans le déploiement rapide des campagnes vaccinales. Dans les années 1990, le séquençage de l'ADN du virus SARS-CoV-2 aurait pris des mois et coûté près de 1 milliard USD. Début 2020, cette opération s'est faite de manière presque instantanée, pour un coût inférieur à 100 USD, puis les données correspondantes ont été publiées dans le cloud, permettant ainsi aux équipes d'immunologues du monde entier de se mettre en quête d'un vaccin efficace. Et la contribution de la technologie cloud ne se limite pas à la phase de découverte de médicaments. Dans le cadre des essais cliniques des vaccins contre le Covid-19, les chercheurs se sont appuyés sur le big data pour sélectionner les candidats et interpréter plus efficacement les résultats.

Alors que certaines sociétés de biotechnologies ont investi dans le cloud computing et le big data, la plupart ont recours à l'externalisation. Thermo Fisher Scientific fournit non seulement des instruments au secteur médical, mais également une solution de stockage de données sur le génome humain d'une capacité de 40 exaoctets[3] pour permettre aux acteurs de la biotech de bénéficier eux aussi du pouvoir transformateur offert par le cloud.

À la recherche des gagnants à long terme

Les sociétés qui ont fait le pari des technologies resteront les moteurs de la croissance de l'économie digitale et transformeront le monde des affaires. Mais toutes ne parviendront pas à tirer leur épingle du jeu. Une équipe dirigeante innovante et un bilan résilient ne sont que deux des nombreux attributs essentiels à rechercher pour identifier les gagnants sur le long terme. Et pour évaluer la véritable valeur d'une entreprise, la recherche fondamentale reste déterminante.

1) Source : Statista. Prévisions 2020-2024 au 30 novembre 2021. Transition numérique : adoption de technologies numériques pour dématérialiser les processus opérationnels et les services (ex. : transfert des données sur le cloud, utilisation d'appareils et d'outils technologiques pour communiquer et collaborer, automatisation des processus).
2) Données de 2020. Source : McKinsey.
3) Données à décembre 2020. 1 exaoctet (Eo) = 1 milliard de milliards d'octets. Source : «Innovating R&D with the cloud», Deloitte Insights»